

Cette situation entraînera de nouvelles mises à pied et de nouvelles réductions budgétaires. A quoi peut bien nous servir un programme aux répercussions semblables? Espérons que demain les deux ministres de l'Énergie réussiront à s'entendre. J'espère aussi que le ministre fédéral verra enfin clair, lorsqu'il rencontrera son homologue albertain, et également qu'une entente sera ratifiée afin que le Canada commence à produire du pétrole. Le gouvernement devrait cesser de se soucier de l'OPEP, du Venezuela et du Mexique. Nous devrions faire porter tous nos efforts sur notre industrie pétrolière et sur la création d'emplois chez nous, et cesser de nous soucier de tous ces autres pays à qui nous envoyons des milliards de dollars.

A la page 22 du même rapport préparé, au nom de l'Association des hommes d'affaires de Nisku, on peut lire:

Par suite de la réduction, ou de l'annulation, des commandes effectuées par 41 entreprises ayant répondu à notre enquête, les fournisseurs de l'Est ont perdu en recettes, lors du dernier trimestre de 1980, la somme de 1,470,000 dollars.

Je pourrais poursuivre ma lecture, mais je vois que mon temps de parole est écoulé. J'espère que les députés de l'Ontario ouvriront enfin les yeux et qu'ils commenceront par se procurer ce document.

**M. D. M. Colletette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je suis député d'Ontario et mon attention ne s'est pas relâchée de tout l'après-midi. J'ai observé le comportement des députés d'en face, et j'ai écouté leurs observations idiotes. En ma qualité de député ontarien, je n'ai aucune hésitation ni remords à appuyer le bill C-57, et je n'en ai pas non plus à appuyer cette motion d'attribution de temps pour les étapes ultérieures de la discussion et la troisième lecture.

Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé, nous avons déjà recouru à diverses reprises pendant la session à ce mécanisme parfaitement justifié, et d'ailleurs prévu au Règlement, pour mettre fin au débat. Les Canadiens veulent un gouvernement et un Parlement efficaces. Ils ne veulent pas voir l'opposition, qui a eu toute possibilité d'exposer son point de vue sur une mesure donnée, poursuivre le débat et empêcher à toutes fins pratiques le gouvernement de gouverner le pays.

Certains députés d'en face ont parlé de clôture. Je répète qu'il ne s'agit pas de clôture cet après-midi mais d'attribution de temps. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a recouru à cet article en 1979, quand il était leader de la Chambre, à propos du bill C-20, le bill fiscal des hypothèques. Il a parlé à son sujet de mesure beaucoup plus modérée. Tout gouvernement conscient de ses responsabilités qui veut faire adopter son programme législatif en dépit de l'hostilité et des tactiques dilatoires de l'opposition doit disposer de certains moyens qui lui permettent d'imposer ses projets de loi et de gouverner le pays. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons cet après-midi.

● (1610)

L'attribution du temps est une règle utile. On l'applique à Westminster. En fait, je viens justement de lire des extraits des débats qui ont eu lieu sur cette même question au cours de la session actuelle. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a prononcé quelques bons discours à ce propos, dont l'un le 13 janvier dernier, sauf erreur. Il a fait preuve de beaucoup de bon sens quand il a dit—je le paraphrase en espérant ne pas trop m'éloigner de ses propos—il a dit qu'il aimerait discuter

#### *Attribution de temps*

avec les ministériels au début de chaque session pour établir un calendrier des travaux parlementaires. Le gouvernement veut modifier les règles de la Chambre des communes pour les rendre plus efficaces mais nous n'arriverons jamais à obtenir que nos amis des banquettes conservatrices acceptent que l'on mette de l'ordre dans l'organisation des travaux de cette assemblée.

**Une voix:** Vous n'avez pas d'amis de ce côté-ci.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Colletette:** Je compte quelques amis de l'autre côté.

**Une voix:** Non, vous n'en avez pas.

**M. Colletette:** De toute évidence, le député ne connaît pas vraiment ses collègues, voilà encore un bel exemple de ces généralisations hâtives auxquelles on se livre de l'autre côté. Ces députés profèrent des allégations non fondées.

Quoi qu'il en soit, concernant toute cette question de la réforme parlementaire, je suis sûr que le gouvernement se réjouirait de trouver les moyens d'organiser dans le respect des institutions le temps consacré à légiférer à la Chambre des communes, comme cela se fait en Grande-Bretagne où les débats de deuxième lecture dépassent rarement deux jours, certains bills courants étant même renvoyés à un comité de deuxième lecture. Je suis sûr que le gouvernement serait disposé à entamer des pourparlers dans ce sens, mais il est certain qu'avec l'attitude qu'affiche le parti conservateur qui constitue l'opposition officielle, les choses seront difficiles. Les députés de l'opposition officielle veulent vraiment se plaindre à tout bout de champ et ils ne tiennent pas à ce que le pays soit bien gouverné ou à ce que nous étudions de bonnes mesures législatives. Alors, que pouvons-nous faire sinon recourir aux règles légitimes à notre disposition?

D'après un communiqué de la Presse canadienne publié hier, le leader à la Chambre de l'opposition officielle, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a parlé du débat proposé sur les affaires extérieures, et je suis certain que vous vous rappelez de cet incident au cours de la période des questions orales hier, monsieur l'Orateur: il a dit que, de toute façon, il semble qu'il y aura un débat de deux jours sur les affaires extérieures et que les conservateurs préfèrent se servir de leurs jours désignés pour débattre les problèmes économiques. Voilà donc l'opposition officielle qui veut un débat économique sur les questions économiques, mais que se propose-t-elle de faire jeudi prochain, jour désigné, alors qu'elle aura l'occasion de faire porter le débat sur les problèmes économiques? Ce parti présentera une drôle de motion ayant trait à la peine de mort, ce qui embarrassera beaucoup plus son chef et ses membres que n'importe qui de ce côté-ci de la Chambre. C'est un parti qui veut parler des questions économiques mais, lorsque l'occasion lui en est fournie, il n'en fait rien.

Je crois que nous avons raison en l'occurrence d'invoquer l'article 75C du Règlement parce que depuis que le bill est à l'étude, les députés de l'opposition officielle ont bien démontré qu'ils n'étaient pas disposés à discuter des 135 motions qui figurent au *Feuilleton*. Que s'est-il passé exactement? Pendant deux jours nous avons entendu toute une litanie de griefs et d'accusations contre le gouvernement. Nous n'avons pas eu un débat en profondeur sur les amendements présentés. Sans faire d'affirmation gratuite, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire que c'est vous et vos collègues qui ont assuré la présidence